

RCS : TOULON
Code greffe : 8305

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOULON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2019 B 00868
Numéro SIREN : 849 784 525
Nom ou dénomination : 2S RESTAURATION

Ce dépôt a été enregistré le 13/02/2024 sous le numéro de dépôt A2024/001910

2S RESTAURATION

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE

Au capital de : 5 000 €

**Siège Social : 601 Chemin de la Carraire
83200 TOULON**

Le Douze Février DEUX MILLE VINGT QUATRE à LA VALETTE DU VAR à HUIT heures.

Les soussignés :
Associés personnes physiques

.Monsieur Philippe SALACROUP

Né le : 19/02/1982 à ALBI
De nationalité : Française
Demeurant : 601 Chemin de la Carraire 83200 TOULON

.Madame Céline COLUSSI

Née le : 10/01/1983 à AMIENS
De nationalité : Française
Demeurant : 601 Chemin de la Carraire 83200 TOULON

Agissant en qualité de seuls associés de la société 2S RESTAURATION, société à responsabilité limitée au capital de 5 000 euros, dont le siège social est situé 601 Chemin de la Carraire 83200 TOULON, ont tenu une assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement au siège social de la société.

Monsieur Philippe SALACROUP, associée, préside l'assemblée. Il constate en conséquence que l'ensemble des associés présents ou se faisant représenter sont propriétaires de 100 parts sur 100, et que l'assemblée peut valablement délibérer.

Il tient à la disposition de

- Texte de la résolution soumise aux associés.

Il rappelle que l'assemblée doit délibérer sur la question suivante : fixation de la rémunération des associés.

Première résolution

Après délibération, l'assemblée décide de ne pas attribuer au gérant, Philippe SALACROUP, de rémunération, pour l'exercice 2024.

L'assemblée adopte cette résolution par 100 voix sur 100 voix.

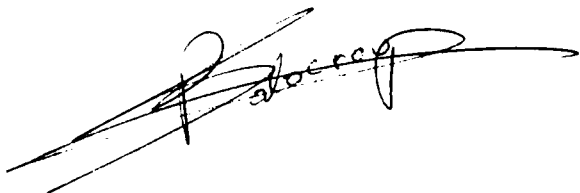
Toutes les questions inscrites à l'ordre du jour ayant été examinées et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 9 heures.

Il a été dressé le présent procès-verbal de tout ce qui précède.

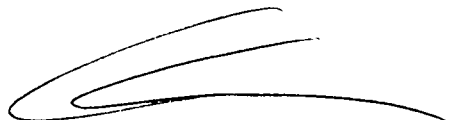
Fait à Toulon, le 12/02/2024.

Associés

PHILIPPE SALACROUP



CELINE COLUSSI



Président de séance :

PHILIPPE SALACROUP

